



Assurance prêt immobilier

Par **chichoune44**, le **19/02/2013 à 09:28**

Bonjour
J'ai contracté une assurance pour mon prêt immobilier, j'ai omis de préciser une maladie qui ne m'empêchait pas de travailler. Actuellement, on vient de me découvrir une maladie invalidante qui m'empêche d'assurer mon travail. Y aura-t-il des problèmes avec l'assurance, je n'ai jamais été arrêté en maladie avant cette nouvelle immobilisation.
Quelles sont les risques encourus et quels recours je peux avoir pour me défendre. On me demande d'envoyer un dossier médical suis-je obligé de le fournir celui-ci étant confidentiel.
Je vous remercie de votre réponse
Cordialement

Par **chaber**, le **19/02/2013 à 10:08**

bonjour
<http://www.legavox.fr/blog/hugues-fleury/fausse-declaration-intentionnelle-droit-assurances-5554.htm>
Lisez ce lien qui vous donnera un aperçu de réponses